



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 71852

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'intégration des femmes dans les postes de responsabilité au sein de son ministère. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer le pourcentage de femmes travaillant dans ses services, par catégories, et si son ministère entend mettre en place des moyens tendant à favoriser et à promouvoir par le travail et les responsabilités la place des femmes dans la société.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la démarche globale et volontariste entreprise par le Gouvernement pour inscrire dans les faits l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la fonction publique, le ministère des affaires étrangères a fait porter son effort sur les nominations dans les postes et emplois d'encadrement supérieur, le renforcement de la composante féminine dans la représentation du ministère aux commissions administratives paritaires et dans les jurys de concours et d'examens professionnels. Au 31 décembre 2001, les femmes constituaient 43,4 % de l'effectif total du ministère des affaires étrangères, titulaires et contractuels confondus. S'agissant des personnels titulaires, elles représentent aujourd'hui 27,1 % des effectifs en catégorie A, 39,2 % en catégorie B et 41,8 % en catégorie C. L'évolution d'ensemble se caractérise par une féminisation lente mais continue, accusant un déséquilibre entre les catégories d'exécution à fort taux de femmes (77 %) et d'encadrement à fort taux d'hommes (83,6 % pour la catégorie A supérieure et 60,1 % pour la catégorie A type). Dans les emplois à la décision du Gouvernement, les effectifs de femmes sont en augmentation (14 en 2002 contre 11 en 1997). Cette hausse traduit la volonté politique de rééquilibrer l'encadrement supérieur en nommant des femmes à des emplois de chef de mission diplomatique, de représentation permanente ou de directeur. En ce qui concerne les effectifs de l'administration centrale, le vivier des chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs et directeurs de projet est commun. Il est constitué de ministres plénipotentiaires de première et deuxième classe ainsi que de conseillers des affaires étrangères hors classe et de première classe. Le vivier des chefs de bureau comprend des conseillers des affaires étrangères de deuxième classe, des secrétaires des affaires étrangères, des attachés des systèmes d'information et de communication ainsi que des corps spécialisés de catégorie A (conservateurs du patrimoine, interprètes, traducteurs, chargés d'études documentaires). Il convient d'observer que les lauréats des concours des catégories A supérieures sont presque exclusivement des candidats masculins ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

Concours ENA	
1999	7 hommes
2000	5 hommes/3 femmes
2001	7 hommes

Concours Orient	
1999	9 hommes
2000	8 hommes/2 femmes
2001	6 hommes/4 femmes

Le taux de féminisation dans les promotions des corps de conseiller des affaires étrangères et de ministre plénipotentiaire au cours des six dernières années a évolué comme suit :

ANNEE	1996	1997	1998	1999	2000	2001	MOYENNE en 6 ans %
							%
							%
							%
							%
							%
							%
Conseiller de 2e CI (tour extérieur)	25	8,3	16,7	41,7	28,6	21,4	23,6
Conseiller de 1re classe	21,9	16,7	38,10	13	30,56	26,9	24,5
Conseiller hors classe	8,33	0	25	22,7	24	13,6	15,6
Pourcentage de femmes dans les promotions à l'intérieur du corps des conseillers	18,4	8,3	26,6	25,8	27,7	20,7	21,2

ANNEE							MOYENNE
							en 6 ans
							%
							%
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	%
							%
							%
Ministre plénipotentiaire de 2e classe	5,3	7,1	0	11,8	10	28,6	
10,5							
Ministre plénipotentiaire de 1re classe	6,2	0	15,4	0	6,67	7,1	5,9
Ministre plénipotentiaire hors classe	0	8,3	13,3	0	10	7,7	6,6

S'agissant de la composition des commissions administratives paritaires, il convient de distinguer le collège des représentants du personnel de celui des représentants de l'administration. Si le taux de féminisation moyen est passé seulement de 31,4 % en 2000 à 32,7 % en 2001 pour l'ensemble des représentants de l'administration dans les commissions administratives paritaires, il apparaît toutefois que ce taux est généralement supérieur à celui du vivier par corps. Pour ce qui concerne la composition des différents jurys de concours et d'examens professionnels, le ministère a amélioré la participation des femmes. Le taux de féminisation a atteint 38 % en 2001. Une circulaire a été élaborée en 2001 destinée à l'ensemble des services de la direction des ressources humaines afin d'adapter certains de nos outils, en particulier l'appareil statistique. Enfin, un projet d'arrêté relatif au plan pluriannuel d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes d'encadrement supérieur a été approuvé en 2001 par le comité technique paritaire ministériel.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71852

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 223

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1516